

FICHE SIGNALÉTIQUE

CHLORURE DE CALCIUM, SOLIDE

1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Brenntag Canada Inc.
43, chemin Jutland
Toronto (Ontario)
M8Z 2G6
(416) 259-8231

Numéro de SIMDUT : 00060096
N° index FS : GCD0072F/08C
Date d'entrée en vigueur : 2008-07-21 (a-m-j)
Date de révision : 2008-07-21 (a-m-j)

Site web : <http://www.brenntag.ca>

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (pour les urgences impliquant des rejets de produits chimiques)

Montréal, QC (514) 861-1211
Edmonton, AB (780) 424-1754

Toronto, ON (416) 226-6117
Calgary, AB (403) 263-8660

Winnipeg, MB (204) 943-8827
Vancouver, BC (604) 685-5036

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Chlorure de calcium, solide.
Nom chimique : Chlorure de calcium.
Synonymes : Chlorure de calcium 77 % flocon ; Chlorure de calcium HT Gran ; Chlorure de calcium DG briquette ; Chlorure de calcium anhydre ; chlorure de calcium 94 - 97 % pastilles ; Chlorure de calcium ; Chlorure de calcium USP ; Chlorure de calcium Xtra 83 - 87 % ; Chlorure de calcium anhydre FCC ; Briquettes Peladow ; Mini-pastilles Peladow 94 - 97 % ; Peladow ; Chlorure de calcium Peladow ; Anco Brand inhibé ; Chlorure de calcium déhydraté ; Chlorure de calcium en flocon ; Chlorure de calcium en poudre ; Chlorure de calcium Hi Test ; Mini-pastilles Peladow.
Les marques de commerce courantes comprennent : Calplus, Dowflake, Snomelt, Superflake anhydre.
Famille chimique : Sel inorganique.
Formule moléculaire : CaCl_2 ou $\text{CaCl}_2 \cdot 2 \text{H}_2\text{O}$.
Usages du produit : Produit chimique intermédiaire. Produit pharmaceutique. Dégivreur. Lutte contre les poussières de la route. Agent de séchage.

Classification / symbole SIMDUT :

D-2B : Toxique (irritant cutané et oculaire)



LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE EN ENTIER POUR L'ÉVALUATION COMPLÈTE DES DANGERS QUE COMPORTE CE PRODUIT

2. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS (non prévu comme spécifications)

Ingrédient	N° CAS	TLV de l'ACGIH	Concentration %
Chlorure de calcium	10043-52-4	---	75 - 100
Chlorure de potasse	7447-40-7	---	1 - 3
Chlorure de sodium	7647-14-5	---	1 - 3
Peut également contenir :			
Bromure de calcium	7789-41-5	—	0,1 - 1

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

URGENCES :	Irrite la peau et les yeux. Les poussières irritent les voies respiratoires. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ». À de fortes températures, le produit peut se décomposer pour donner des gaz toxiques. Les conteneurs scellés peuvent se rompre à cause de la pression des vapeurs d'eau dégagées par les cristaux lorsqu'il y a de la chaleur intense. (3)
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ	
Inhalation :	Les poussières irritent les voies respiratoires. Un contact prolongé avec la poussière peut causer l'assèchement des membranes nasales et de la gorge à cause de leur absorption des huiles et de l'humidité. Le chlorure de calcium sec peut produire une considérable chaleur lorsqu'il se dissout dans l'eau. (3) Le produit peut irriter gravement le nez, la gorge et les voies respiratoires. Une exposition répétée ou prolongée peut entraîner une toux utile, un écoulement nasal, une bronchopneumonie, un œdème pulmonaire (accumulation de liquide séreux dans les poumons) et une diminution de la fonction pulmonaire. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ».
Contact cutané :	Ce produit peut entraîner une irritation en raison de son action abrasive. Éviter de manipuler lorsque vous avez la peau moite, mouillée ou écorchée. Le chlorure de calcium sec peut produire une considérable chaleur lorsqu'il se dissout dans l'eau. (3) En présence d'humidité (transpiration, humidité, larmes), la poussière se dissout pour former une solution qui peut causer des brûlures. Une exposition prolongée, restreinte (particulièrement sous les ongles, sous une bague ou un bracelet de montre) ou répétée peut causer des irritations cutanées et peut-être même des brûlures chimiques.
Absorption par la peau :	Une simple exposition cutanée prolongée ne devrait vraisemblablement pas résulter en l'absorption de quantités toxiques de ce produit.
Contact oculaire :	Ce produit peut causer une irritation, des rougeurs et des lésions en raison de son action abrasive. Le contact du produit avec le yeux peut causer des brûlures. Il peut endommager la cornée et causer une conjonctivite.
Ingestion :	La toxicité d'une dose simple est considérée comme faible, et il est peu probable qu'une ingestion accidentelle cause des effets toxiques au corps. A de grandes doses, ce produit cause de sévères brûlures et des douleurs à la bouche, à la gorge et à l'abdomen. Il peut y avoir des vomissements, de la diarrhée et des perforations de l'œsophage et de l'estomac.
Autres effets sur la santé :	Les effets (irritations) cutanés et oculaires peuvent être différés et les dommages survenir sans sensation de douleur. Donner de bons premiers soins à la suite de toute exposition est essentiel. Le produit peut entraîner et la perforation des cloisons nasales, irritation ou ulcération gastrointestinale et une arythmie cardiaque. Chlorure de calcium peuvent sensibiliser le muscle cardiaque et entraîner une arythmie. (4)

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Généralités :	Ôter le produit est essentiel.
Inhalation :	Amener la victime au grand air. Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT si le sujet ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire s'il y a à la fois arrêt respiratoire ET absence de pouls. Obtenir d'URGENCE des soins médicaux.
Contact cutané :	Rincer à l'eau courante et laver les régions atteintes avec de l'eau et du savon, tout en retirant les vêtements contaminés. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux. En cas de brûlure, traitez comme une brûlure thermique après décontamination.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux.
Ingestion :	Ne pas tenter de donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si la victime est consciente et qu'elle n'est pas en proie à des convulsions, lui faire rincer la bouche et lui faire boire de un demi à un verre d'eau pour diluer la matière. Communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison. Le vomissement ne doit être provoqué que sur l'ordre d'un médecin ou d'un centre antipoison. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures ; lui faire rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Transporter IMMÉDIATEMENT la victime dans un service des urgences.

Remarque pour le médecin : À cause de la nature sévèrement irritante ou corrosive du produit, en avaler peut amener l'ulcération et l'inflammation du tube digestif supérieur avec hémorragies et pertes de liquides. De plus, il pourrait y avoir perforation de l'œsophage et de l'estomac causant une médiastinite ou une péritonite et les complications en résultant. (3)

Traitement pour les brûlures thermiques de surface :

1. Plonger immédiatement la partie brûlée dans de l'eau glacée pour soulager la douleur et empêcher la tuméfaction et la vésication. Si l'immersion est impossible, mettre un linge mouillé ou de la glace sur la partie affectée.
2. Ôter tout élément constrictif comme les bagues, bracelets ou souliers avant que ne commence l'enflure.
3. Couvrir la brûlure avec un linge propre, stérile de préférence, et sans peluche, comme un papier-mouchoir.
4. Pour les brûlures sévères, chercher immédiatement des soins médicaux, surveiller la respiration et traiter les chocs.

Chlorure de calcium : On ne donnera pas de vasoconstricteurs (p. ex. : épinéphrine, éphédrine, etc.) soi-même puisqu'il y a un danger d'arythmie cardiaque. (7)

Les états pathologiques susceptibles d'être aggravés par une exposition à ce produit comprennent des maladies de la peau, des yeux ou des voies respiratoires, des problèmes neurologiques, cardio-vasculaires et cutanés.

5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

Point d'éclair (°C)	Température d'auto-ignition (°C)	Limites d'inflammabilité dans l'air (%) :	
		LEL	UEL
Non combustible (qui ne brûle pas).	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
Classe d'inflammabilité (SIMDUT) :	Non réglementé.		
Produits de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : l'acide chlorhydrique, des oxydes du chlore, du sodium, du potassium, du calcium et des gaz irritants.		
Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels :	Le chlorure de calcium sec peut produire une considérable chaleur lorsqu'il se dissout dans l'eau. (3) Normalement pas un danger d'incendie ni d'explosion de poussière. Les conteneurs scellés peuvent se rompre à cause de la pression des vapeurs d'eau dégagées par les cristaux lorsqu'il y a de la chaleur intense. (3) Réduire la dissémination des poussières au maximum. Le produit répandu peut rendre les surfaces de contact et les planchers glissants. Ne pas rincer avec de l'eau puisque les solutions aqueuses ou les poudres qui deviennent humides rendent les surfaces extrêmement glissantes.		
Sensibilité aux chocs :	Le produit n'est probablement pas sensible aux chocs.		
Taux de combustion :	Non disponible.		
Puissance explosive :	Non disponible.		
Sensibilité aux décharges électrostatiques :	Le produit n'est probablement pas sensible aux décharges d'électricité statique.		
MOYENS D'EXTINCTION			
Agents extincteurs :	Utiliser les agents appropriés pour circonscire l'incendie ou les matières en cause: Mousse. Un agent chimique sec, du dioxyde de carbone ou un jet d'eau.		
DIRECTIVES POUR COMBATTRE LES INCENDIES			
Directives à l'intention des pompiers :	Pour abaisser la pression interne des récipients exposés aux flammes, les asperger d'eau froide. Le produit répandu peut rendre les surfaces de contact et les planchers glissants. Ne pas rincer avec de l'eau puisque les solutions aqueuses ou les poudres qui deviennent humides rendent les surfaces extrêmement glissantes.		
Équipement protecteur des pompiers :	Porter des vêtements protecteurs et un appareil de protection respiratoire autonome.		

6. MESURES EN CAS DE REJETS ACCIDENTELS

Les renseignements dans la présente section visent à réagir aux déversements, aux fuites ou aux rejets afin de prévenir ou de minimiser les effets adverses pour les personnes, la propriété et l'environnement. Il pourrait y avoir des déversements, des fuites ou des rejets à déclaration obligatoire variant d'une région à l'autre.

Méthode d'endiguement et de nettoyage : Dans tous les cas de fuite et de déversement, communiquer avec le fournisseur au numéro d'urgence apparaissant sur la première page de la présente fiche signalétique. Réduire la dissémination des poussières au maximum. Ne pas rincer avec de l'eau puisque les solutions aqueuses ou les poudres qui deviennent humides rendent les surfaces extrêmement glissantes. Mettre un appareil de respiration, des vêtements protecteurs et des gants. Éviter le balayage à sec. Ne pas nettoyer les surfaces à l'aide d'air comprimé. On préfère le procédé à vide. Remettre le maximum de produit dans le contenant afin d'en disposer adéquatement. Recueillir le produit en vue de sa récupération ou de son élimination. Ventiler les espaces clos. Si le déversement devait faire l'objet d'un rapport ou s'il se révélait nuisible pour l'environnement, avertir les autorités gouvernementales compétentes.

Si l'emballage (sac ou fût) du produit est endommagé, réparez-le ou mettez-le immédiatement dans un fût de récupération pour éviter ou minimiser la perte de produit et la contamination de l'environnement immédiat. Tout produit récupéré peut être utilisé, selon la nature et l'étendue de la contamination, comme d'habitude.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION

Méthode de manipulation : Adopter de bonnes habitudes d'hygiène et d'entretien ménager. Le chlorure de calcium sec peut produire une considérable chaleur lorsqu'il se dissout dans l'eau. (3) Utiliser de l'eau froide pour la dilution et la dissolution (température inférieure à 27 degrés Celsius). Ajouter toujours le produit lentement à la surface liquide tout en brassant constamment pour s'assurer que le produit est complètement dissout à mesure qu'il est ajouté afin de dissiper la chaleur.

Exigences pour la ventilation : Réduire la dissémination des poussières au maximum. Ne pas utiliser dans des espaces mal ventilés ou des lieux étroits sans un appareil de protection respiratoire efficace. Le système de ventilation devrait être à l'épreuve de la rouille.

Précautions additionnelles : N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les poussières. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avec soin avant de les réutiliser.

ENTREPOSAGE

Température de stockage (en °C) : Voir ci-dessous.

Exigences pour la ventilation : Le système de ventilation devrait être à l'épreuve de la rouille.

Conditions de stockage : Stocker dans un lieu frais, sec et bien ventilé. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Garder les contenants fermés. Éviter l'humidité qui peut contaminer le produit. L'entreposage prolongé peut amener le durcissement ou l'agglutination. Hygroscopique.

Produits spéciaux à être utilisés pour l'emballage ou les conteneurs : Les matériaux de construction pour l'entreposage comprennent 304 acier inoxydable, de titane ou polyéthylène. L'équipement pour l'entreposage, la manipulation et le transport NE doit PAS être fabriqué des matériaux suivants ni de ses alliages : laiton, zinc, de l'acier doux, de l'aluminium ou fer. Confirmez que les matériaux conviennent avant de les utiliser.

8. CONTRÔLES EN CAS D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

SÉCURITÉ INTÉGRÉE

Vérifications techniques : Ventilateurs d'évacuation locaux requis. Le système de ventilation devrait être à l'épreuve de la corrosion. On fournira de l'air d'appoint afin d'équilibrer l'air qui provient des ventilateurs locaux ou généraux. Bien aérer les aires basses comme les puits ou les collecteurs, là où les poussières denses peuvent s'accumuler.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux : Le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé pour éviter le contact oculaire. Porter des lunettes monoocques antiacides en cas de risque de contact oculaire. On ne doit pas porter de verres de contact lorsqu'on travaille avec ce produit.

Protection de la peau :	Des gants et des vêtements protecteurs en néoprène, en PVC, en caoutchouc nitrile, en caoutchouc ou en plastique devraient assurer l'étanchéité compte tenu des conditions d'utilisation. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Ne pas utiliser de gants ni de vêtements protecteurs en cuir. Jeter les gants contaminés.
Protection respiratoire :	Aucune ligne directrice particulière de disponible. Porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA lorsque les concentrations de particules jusqu'à 100 mg/m ³ . En cas de concentrations plus élevées ou inconnues, on recommande d'utiliser un respirateur à adduction d'air. Si, lorsque vous portez un appareil protecteur pour la respiration, vous pouvez sentir, goûter ou détecter quoi que ce soit d'inhabituel, ou si dans le cas d'un respirateur facial complet vous avez les yeux irrités, quittez les lieux immédiatement. S'assurer que le joint d'étanchéité du respirateur est encore bon. Si tel est le cas, remplacer le filtre ou la cartouche. Si le joint n'est plus bon, vous pourriez avoir besoin d'un nouveau respirateur. (4)
Autre équipement protecteur :	Bottes et tablier imperméables. Localiser la douche d'urgence et la fontaine oculaire se trouvant à proximité de l'aire de manipulation des produits chimiques. Prendre les précautions nécessaires pour éviter tout contact direct avec le produit.

LIGNES DIRECTRICES POUR EXPOSITIONS

Particules non classées : (ACGIH)	(OSHA)
10 mg/m ³ - particules inhalables	50 mppcf* ou 15 mg/m ³ - poussières totales
3 mg/m ³ - particules respirables	15 mppcf* ou 5 mg/m ³ - fraction respirable

* mppcf = million de particules par pied cube.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (non prévu comme spécifications)

État physique :	Solide.
Aspect :	Briquettes, pastilles, granules, poudre ou flocons blancs.
Odeur :	Inodore.
Seuil olfactif :	Sans objet.
Point d'ébullition (°C) :	> 815 - 1 600. (3)
Point de fusion/point de congélation (°C) :	174 (dihydrate) ; 772 (anhydre). (3)
Tension de vapeur (mm Hg à 20° C) :	< 1,0 @ 25 C. (3)
Densité de vapeur (air = 1,0) :	Sans objet.
Densité relative (g/cc) :	0,835 - 2,22. (3)
Masse volumique globale :	51 - 68 lb/pi ³ . (3)
Viscosité :	Non disponible.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1,0) :	Sans objet.
Solubilité :	Soluble dans l'eau. Hygroscopique (qui absorbe facilement l'eau).
Volatilité en % par volume :	Sans objet.
pH :	8 - 9 (34 % solution). (3,4)
Coefficient de répartition eau-huile :	Non disponible.
Composés organiques volatils :	Sans objet.
Point d'éclair (°C) :	Non combustible (qui ne brûle pas).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE

Dans des conditions normales :	Stable.
En présence de flammes :	Ininflammable.
Risques de polymérisation brutale :	Nuls.
Conditions à éviter :	Températures élevées, étincelles, flammes nues et toute autre source d'inflammation. Réduire la dissémination des poussières au maximum. Nettoyez immédiatement pour éliminer tout risque de dérapage. Éviter l'humidité qui peut contaminer le produit. Hygroscopique.

Substances incompatibles :	Combustants puissants. Acides minéraux ou Lewis. Métaux alcalis. Ether de méthyle et vinyle. Acide borique. Oxyde de calcium. Trifluorure de brome. Le chlorure de calcium sec peut produire une considérable chaleur lorsqu'il se dissout dans l'eau. (3) Il y a risque de réaction violente au contact de métaux comme le sodium, le potassium et le baryum, surtout s'ils se présentent en particules fines. Si le produit est en contact de façon prolongée avec des métaux comme l'aluminium, l'étain, le plomb et le zinc, il peut dégager de l'hydrogène.
Produits de décomposition ou de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : l'acide chlorhydrique, des oxydes du chlore, du sodium, du potassium, du calcium et des gaz irritants.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES :

SUBSTANCE	DL50 (oral, rat)	DL50 (cutané, lapin)	CL50 (inhalation, rat, 4 h)
Chlorure de calcium	900 - 2 100 mg/kg (1,3)	> 5 000 mg/kg (1)	---
Chlorure de potasse	2600 mg/kg (3)	---	---
Chlorure de sodium	3 000 mg/kg (1)	> 10 000 mg/kg (1)	> 21 000 mg/m ³ (1)
Cancérogénicité :	Le ou les ingrédients du présent produit ne sont pas classés comme carcinogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ni le NTP.		
Données sur la reproduction :	On ne prévoit aucun effet adverse sur la reproduction.		
Mutagénicité :	Les résultats des essais relatifs à la mutagenèse sont négatifs. (3) Voir « Autres études en rapport avec le produit ».		
Tératogénicité :	On ne prévoit aucun effet adverse tératogène.		
Sensibilisant respiratoire / cutané :	Inconnues.		
Substances synergiques :	Inconnues.		
Autres études pertinentes sur le produit :	Le chlorure de calcium anhydre a causé une sévère irritation aux lapins qui n'a pas disparu après 21 jours chez deux lapins sur trois. (4) Testé sur la peau des lapins, le chlorure de calcium a été peu irritant, voire pas du tout. (4) On n'a trouvé aucune étude avec des animaux vivants. On a obtenu des résultats négatifs dans une étude non confirmée avec des cellules de mammifères cultivées et des tests non confirmés utilisant des bactéries. Avec la levure, les résultats ont été positifs. (4) On n'a noté aucun effet sur le développement chez les rats, les souris et les lapins des suites d'une exposition orale à des doses n'ayant pas causé de toxicité maternelle. (4)		

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Chlorure de calcium : LC50 (poisson-lune, eau fraîche) = 10 650 ppm, 96 h. (3) LC50 (crapet arlequin) = > 5 000 - 10 650 mg/l, 96 h (3) LC50 (puce d'eau) = 759 - 3 005 mg/l. (3) EC50 (boue activée, inhibition respiratoire) > 1 000 mg/l. (3)
Environnement :	On ne s'attend pas à ce que le présent produit se bioaccumule. (3) Peut être dangereux si on lui permet d'atteindre les prises d'eau potable. Ne pas contaminer les eaux domestiques et d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières.

13. CONSIDÉRATION POUR LA DISPOSITION

Produits chimiques de désactivation :	Non disponible.
---------------------------------------	-----------------

Méthodes d'élimination des déchets :	Ces renseignements s'appliquent au produit tel qu'il est fabriqué. Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ni dans les égouts.
Manipulation sécuritaire des résidus :	Voir la section « Méthode de disposition des déchets ».
Disposition de l'emballage :	Les conteneurs vides contiennent encore des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas disposer de l'emballage avant un lavage à fond. Éliminer les résidus dans un lieu d'enfouissement autorisé.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION RÉGLEMENTAIRE - LOI CANADIENNE SUR LE TMD (transport des marchandises dangereuses) :

Le présent produit n'est pas réglementé par le TMD.

Étiquette : Sans objet. Plaque de danger : Sans objet.

Index ERAP : ----- Exemptions : Inconnues.

CLASSIFICATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES É.-U. (49CFR172.101, 172.102) :

Le présent produit n'est pas réglementé par le DOT.

Étiquette : Sans objet. Plaque de danger : Sans objet.

CERCLA-RQ : Non disponible. Exemptions : Inconnues.

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

CANADA

LCPE - RRSN : Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la LIS d'après la réglementation canadienne sur l'environnement.

LCPE - INRP : Non disponible.

Règlement sur les produits contrôlés (SIMDUT) :

D-2B : Toxique (irritant cutané et oculaire)

É.-U.

Loi sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la liste des produits concernés par la US-EPA.

OSHA HCS (29CFR 1910.1200) : Le produit irrite la peau et les yeux.

NFPA : 1 Santé, 0 Feu, 1 Réactivité (3)

HMIS : 1 Santé, 0 Feu, 0 Réactivité (3)

INTERNATIONAL

Le ou les composants suivants du présent produit apparaissent sur l'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes : Chlorure de calcium.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RÉFÉRENCES

1. RTECS-Inscription des effets toxiques des substances chimiques, base de données RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
2. Clayton, G.D. and Clayton, F.E., Eds., Patty's Industrial Hygiene and Toxicology, 3rd ed., Vol. IIA,B,C, John Wiley and Sons, New York, 1981.
3. Fiches signalétiques du fournisseur.
4. CHEMINFO, par l'entremise du CCINFOdisc, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton (Ontario) Canada.
5. Guide to Occupational Exposure Values, 2007, American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Cincinnati, 2007.
6. Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc.
7. The British Columbia Drug and Poison Information Centre, Poison Managements Manual, Association pharmaceutique

canadienne, Ottawa, 1981.

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont fournis qu'à titre indicatif pour la manutention du produit et ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent. Ils ne doivent toutefois pas être considérés comme complets ; les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie quelle qu'elle soit n'est accordée et Brenntag Canada inc. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages, des pertes, des blessures corporelles ni des dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation des présents renseignements. La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Pour obtenir la version révisée de la présente fiche signalétique ou d'une autre fiche, veuillez communiquer avec le bureau de Brenntag Canada le plus près.

Colombie-Britannique : 20333-102B Avenue, Langley (Colombie-Britannique) V1M 3H1
Téléphone : (604) 513-9009 Télécopieur : (604) 513-9010

Alberta : 6628, 45e Rue, Leduc (Alberta) T9E 7C9
Téléphone : (780) 986-4544 Télécopieur : (780) 986-1070

Manitoba : 681, rue Plinquet, Winnipeg (Manitoba) R2J 2X2
Téléphone : (204) 233-3416 Télécopieur : (204) 233-7005

Ontario : 43, chemin Jutland, Toronto (Ontario) M8Z 2G6
Téléphone : (416) 259-8231 Télécopieur : (416) 259-5333

Québec : 2900, boul. Jean-Baptiste-Deschamps, Lachine (Québec) H8T 1C8
Téléphone : (514) 636-9230 Télécopieur : (514) 636-0877

Atlantique : 105 A, boul. Akerley, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1R7
Téléphone : (902) 468-9690 Télécopieur : (902) 468-3085

Rédaction : Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc., (416) 259-8231.